



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0511 du 15/01/2014

Délégation de signature du 02 janvier 2014

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE DES VERIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

Direction nationale des vérifications de situations fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-13-0596 du 13/09/2013

L'administratrice générale des finances publiques, chargée de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PAYART DE FITZ-JAMES, administratrice des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice VESPUCE, administrateur des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis AULARD, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice BRETOME, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane DEVAUX, administrateur des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Christiane FERRIGNO-NUNEZ, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 7

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre JEAN, administrateur des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 8

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès LAUMAIN, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 9

Délégation de signature est donnée à Madame Florence LEMPERIERE, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 10

Délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne AURIAULT, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 750 000 € ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites de 100 000 €.
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 11

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DUBOS, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 750 000 € ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites de 100 000 €.
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 12

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe GLAYZES, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000€.

Article 13

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise MALLET-BOUCHARD, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 70 000 €.

Article 14

Délégation de signature est donnée à Madame Martine HOFFMANN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 750 000 € ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 100 000 €.
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 15

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs principaux des finances publiques exerçant leur fonction au sein d'une brigade de vérification dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
M. Cyril AUDRAS	Inspecteur principal	60 000	60 000	80 000
Mme Stéphanie AUGE	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
M. Christian BARIBAUD	Inspecteur principal	60 000	60 000	80 000
Mme Karine BARTHELEMY	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
M. François-Xavier BESNARD-MANGIN	Inspecteur principal	60 000	60 000	60 000
Mme Sandrine CHAPOT	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Catherine JOMAT	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Sylvie LAUBERTIN	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
M. Martial LECOEUR	Inspecteur principal	300 000	60 000	80 000
Mme Valérie LEROY	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Marie-Hélène MINJOLLET	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Agnès PEUCHAUD	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
M Marc PRIGENT	Inspecteur principal	60 000	60 000	80 000
M. Denis ROOS	Inspecteur principal	60 000	60 000	80 000
Mme Lydia ROUX	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Samia SINTES	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Isabelle WEBER	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000

Article 16

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
M. Etienne COUSINARD	Inspecteur des finances publiques	130 000	80 000	80 000
Mme Delphine DURAND	Inspectrice des finances publiques	200 000	80 000	80 000
Mme Anne-Laure GUBERT	Inspectrice des finances publiques	200 000	80 000	80 000
M. Nicolas LEBEAU	Inspecteur des finances publiques	200 000	80 000	80 000
Mme Armelle LE NEST	Inspectrice des finances publiques	400 000	80 000	80 000
Mme Adeline OLAGNE	Inspectrice des finances publiques	130 000	80 000	80 000
Mme Nathalie PICARD	Inspectrice des finances publiques	130 000	80 000	80 000
Mme Marie-Dominique VRAY	Inspectrice des finances publiques	200 000	80 000	80 000
M. Benoît WAROT	Inspecteur des finances publiques	400 000	80 000	80 000

Article 17

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
Mme Béatrice BARE	Inspectrice des finances publiques	70 000	40 000	40 000
Mme Isabelle CROSNIER	Inspectrice des finances publiques	70 000	40 000	40 000
Mme Fanny FROTTIER	Inspecteur des finances publiques	70 000	40 000	40 000
Mme Stéphanie NAVARRO	Inspectrice des finances publiques	70 000	40 000	40 000
Mme Sara NEDHI	Inspectrice des finances publiques	70 000	40 000	40 000
M. Henri TEITGEN	Inspecteur des finances publiques	70 000	40 000	40 000
Mme Perrine TROLET	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000

Article 18

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division du contrôle fiscal dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
Mme Sayda ABDULKARIM	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Nadine COUSIN	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Bénédicte GELARD	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Carine GOUTILLE	Inspectrice des finances publiques	70000	70000	70 000
Mme Virginie GUILLEMIN	Inspectrice des finances publiques	70000	70000	70 000
Mme Sophie HALLEUX-MARTIENNE	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Catherine LALOUX	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Valérie MARTINEZ	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Aurore PETRONELLI	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Nadine SID EL RHAZI	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000

Article 19

Délégation de signature est donnée à Monsieur Samuel GAVEN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 € ;

Article 20

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard JAUNASSE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 € ;

Article 21

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques du service de traitement des déclarations rectificatives dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

En matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction, des amendes visées au IV et IV bis de l'article 1736 du CGI et de l'article 1766 du CGI dans la limite de 50 000 € ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
Mme Stéphanie ANTOGNARELLI	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Régine CAMPARIOL	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Sophie CHANTEAU	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Geneviève DELATTRE	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Christelle DELORME	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Olivier DIANA	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Virginie DUMORTIER	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Valérie DUPRAT	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Estelle DUQUESNOY-PATOUX	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Brigitte FAYE	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Alan FOULQUIER-COURAULT	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Sabine GAYET-CHANTEAU	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Hélène HELOISE	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Roselyne LACHAUX	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Gaëlle LE TALLEC	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Fabien LOPEZ	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Marie MARTEAU	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Florine MOLET	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Stéphanie MONTAGNE	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Christine PASCAL-LECAN	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Bruno PLUMAUGAT	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
M. Christophe RETALI	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Jeanne SEYRAC	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Jean-Michel VANDEL	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
M. Noël VENDRUSCOLO	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Céline VINCENT	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Cécile ZEMMOUR	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000

Article 22

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES

MAITE GABET

BOFIP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Bézard

ISSN 2268-0756